



Syndicat Intercommunal  
d'Assainissement de la Région  
de Neauphle-le-Château

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

Modification de l'unité de méthanisation de la station  
d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric (78)

Dossier d'enregistrement aux titres des articles  
L.512-7 et suivants et R.512-46-1 et suivants  
du Code de l'environnement

PJ N°5 – CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

## Historique des révisions

VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
1	10/2020	Relecture	TM	GMG
0.2	08/2020	Remarques AMO	TM	GMG
0.1	05/2020	Création document	TM	GMG

**Maître d'ouvrage :** Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Neauphle-le-Château (SIARNC)

**Mission :** Modification de l'unité de méthanisation de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric (78)

Dossier d'enregistrement aux titres des articles  
L.512-7 et suivants et R.512-46-1 et suivants  
du Code de l'environnement

**Affaire n° :** B19-00234

**Contacts :** Geneviève MAILLET-GUY  
[genevieve.maillet-guy@naldeo.com](mailto:genevieve.maillet-guy@naldeo.com)

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CAPACITES TECHNIQUES</b>	<b>4</b>
1.1	Organisation du SIARNC .....	5
1.2	Exploitation du site .....	6
1.2.1	France Services de SUEZ.....	6
1.2.2	Une organisation dédiée pour la bonne exécution de l'exploitation .....	8
1.2.3	Formation du personnel .....	9
1.3	Sécurité des installations .....	9
<b>2</b>	<b>CAPACITES FINANCIERES</b>	<b>10</b>
2.1	Budget 2020 du SIARNC .....	10
2.2	Financement de l'opération.....	10

## 1 CAPACITES TECHNIQUES

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) a été fondé en 1960 par l'association des communes de Neauphle-le-Château, Jouars-Pontchartrain et de Villiers-Saint-Frédéric, afin de mutualiser le traitement des eaux usées. La responsabilité du développement et de l'exploitation du réseau primaire de collecte des eaux usées communal restant cependant propre à chaque commune.

La première station d'épuration syndicale initialement dimensionnées pour 3 500 équivalents-habitants en 1963 s'est vu agrandir suite au développement du périmètre du SIARNC avec l'ajout des communes de Neauphle-le-Vieux (1963), Le Tremblay-sur-Mauldre (1970) et Saint-Rémy-L'Honoré (1974). C'est en 1994 que le SIARNC s'équipa d'une nouvelle station d'épuration de nouvelle génération, permettant de palier à l'évolution démographique attendue, au raccordement des commune de Saulx-Marchais et des hameaux de la petite mare et de la basse pissotte à Beynes au réseau du SIARNC, ainsi que de l'adhésion des communes de Mareil-le-Guyon et Bazoches-sur-Guyonne.

En plus d'obtenir la compétence de gestion des réseaux d'assainissement primaires communaux en 1998, le SIARNC obtiendra la compétence d'assainissement non collectif en 2001.

En 2001, deux infrastructures de traitement des eaux usées préexistantes seront ajoutées au périmètre du SIARNC (stations de « Millières » et « Fontenelles ») suite à l'adhésion de la commune des Mesnuls.

Après l'adhésion des communes de Galluis (2002), Villiers-le-Mahieu (2002) et de Montfort-l'Amaury (2004), Saint-Germain-de-la-Grange (2006), Méré (2011) et Vicq (2019), le périmètre du SIARNC s'étend sur 16 communes et dénombre au total 9 stations d'épuration.

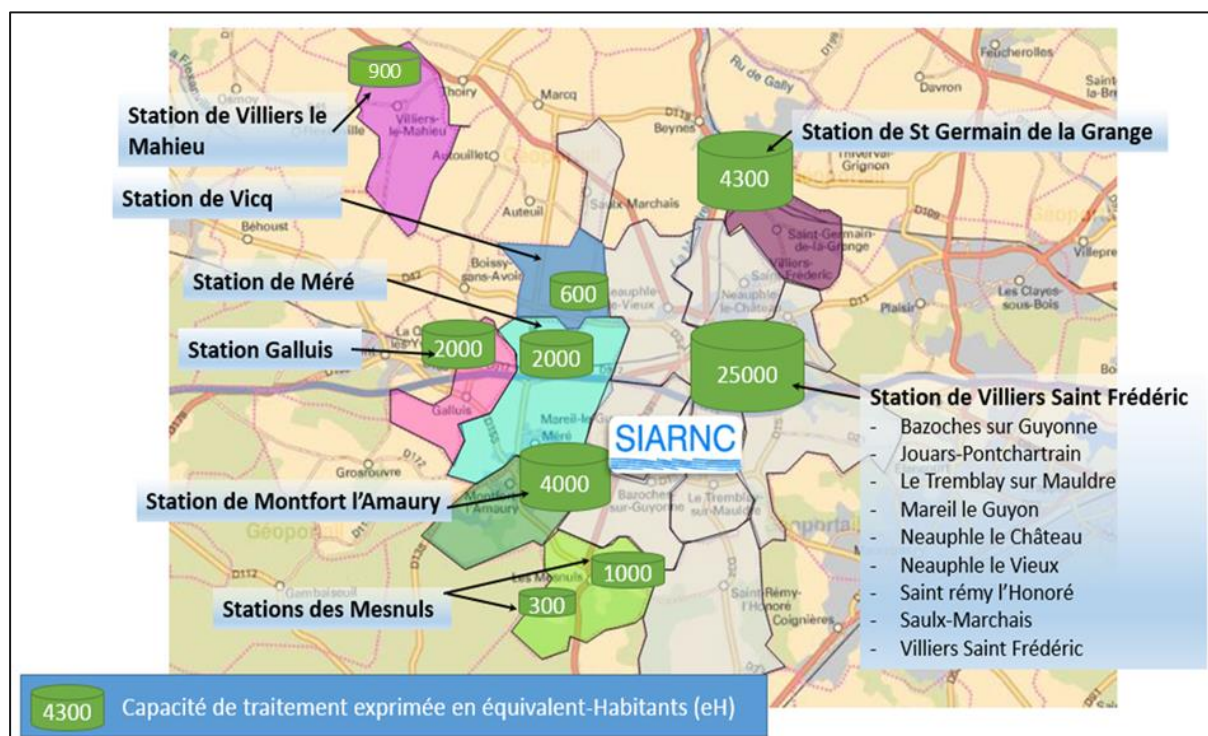


Figure 1 : Périmètre géographique du service du SIARNC

Ainsi, le périmètre du SIARNC représente en 2019 :

- 200 km de collecteurs ;
- 40 postes de relèvement ;
- 27 000 habitants ;
- 1 600 000 m<sup>3</sup> d'eau usées traitées annuellement.

Aux vues des évolutions démographiques attendues (40 000 habitants raccordés à l'horizon 2045), un projet de restructuration de l'unité de traitement de la STEP de Villiers-Saint-Frédéric a été mis-en-place après acceptation en septembre 2020 du dossier loi sur l'eau portant sur ce projet. En plus d'une augmentation de sa capacité à 42 000 EH, les files eau et boues ont subi différentes modifications.

Ainsi, dans le cadre de cette restructuration, le SIARNC a souhaité créer une unité de méthanisation à la station d'épuration existante de Villiers-Saint-Frédéric afin de valoriser énergétiquement les boues qu'elle traite actuellement et dont le volume va augmenter dans les années à venir, notamment du fait de l'augmentation de la population raccordée attendue. Le biogaz produit est injecté dans le réseau de GRDF après traitement.

Le présent projet consiste à modifier le process de la file boues de la station d'épuration dans le but d'une production de biométhane optimisée par le biais de l'utilisation au maximum de la réserve de capacité du digesteur lorsque la STEP est sous-chargée. Pour cela, des intrants externes seront réceptionnés et stockés sur site avant méthanisation avec les graisses et boues produites sur site.

## 1.1 Organisation du SIARNC

Les locaux administratifs et techniques du SIARNC se situent sur le site de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric.

Les services du SIARNC sont exercés par le biais d'une équipe composé de quinze agents et organisée en 3 services :

- Le service exploitation, chargé de l'exploitation des installations,
- Le service travaux programmation, chargé du suivi des travaux
- Le service administratif et financier chargé du budget, de l'exécution financière des marchés, de l'administration générale et de la gestion des ressources humaines.

L'organigramme du SIARNC est tel qu'indiqué ci-après :

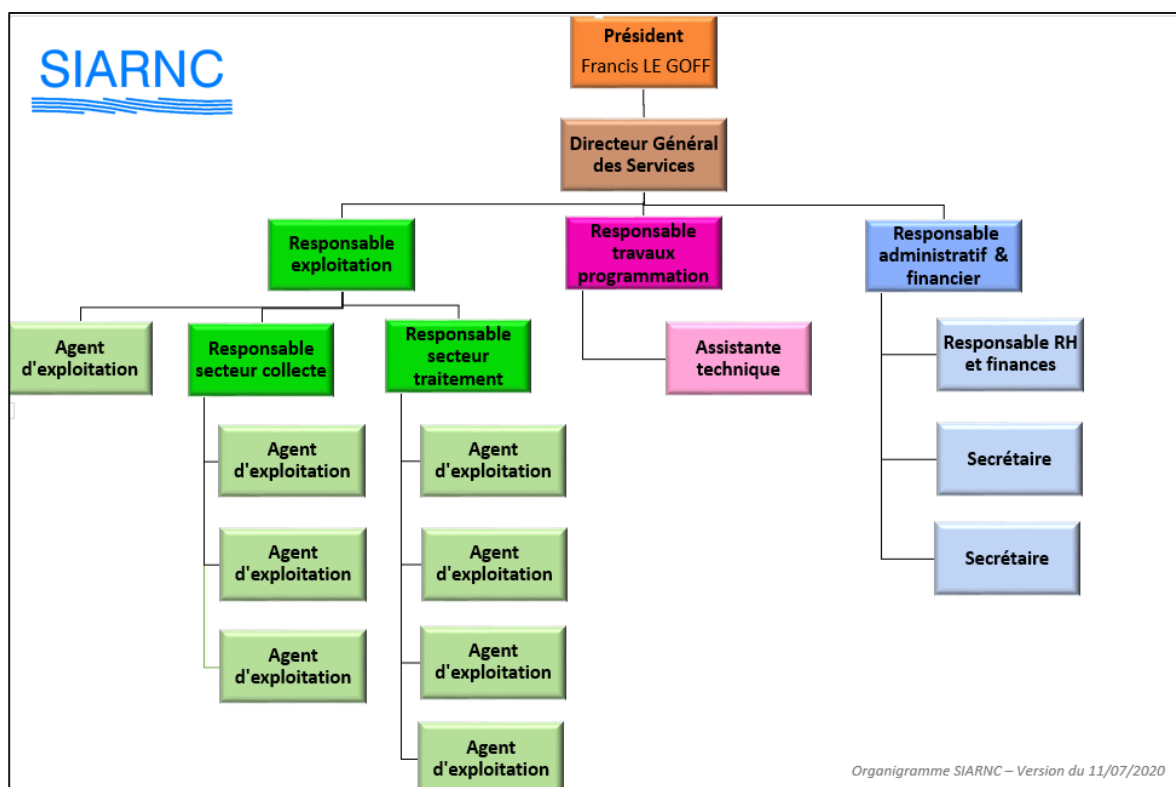


Figure 2 : Organigramme du SIARNC

## 1.2 Exploitation du site

Afin de maîtriser l'exploitation de cette installation, Le SIARNC a confié à SUEZ, concepteur réalisateur des ouvrages, la gestion de l'exploitation pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

### 1.2.1 France Services de SUEZ

Depuis plus de 40 ans, l'activité France Services de SUEZ propose et assure, selon les besoins, une large gamme de prestations de services dans les domaines des eaux usées, de l'eau potable, des eaux pluviales. Présidée par Jean-Luc VENTURA et dirigée par Denis BLANC, elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 100 millions d'euros (incluant les usines de Valenton, Strasbourg, etc.).

L'activité France Services de SUEZ comprend des directions opérationnelles ainsi que des directions fonctionnelles transversales.

Les effectifs de l'activité France Services de SUEZ regroupent en France, 360 personnes composées de : 96 ingénieurs et cadres, 184 techniciens supérieurs, techniciens et agents de maîtrise, et 80 ouvriers qualifiés.

L'activité France Services de SUEZ est divisée en 3 Directions opérationnelles :

### Direction des Grands Contrats

Elle est en charge des activités de prestations de services pour le compte des grandes Collectivités (> 100 000 EH).

### Direction SEQUARIS

Elle a pour mission le suivi du contrat d'exploitation et de maintenance de l'Usine Seine Amont de Valenton pour le compte du SIAAP.

### Direction des Régions Exploitation et Services

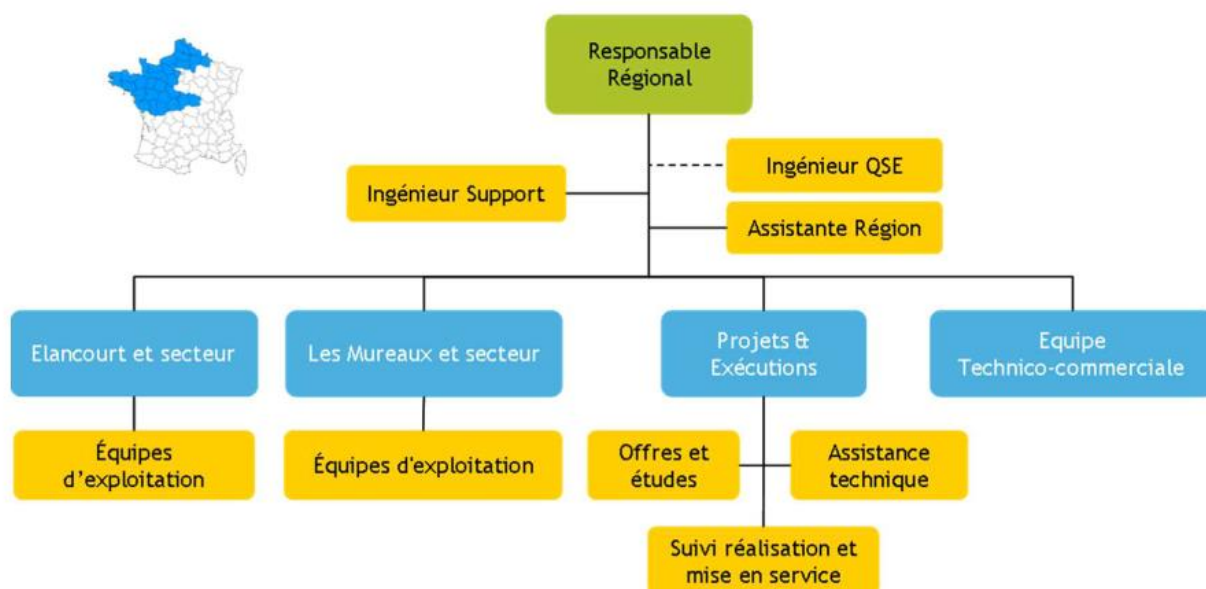
Elle porte les activités d'exploitation d'usines de taille < 100 000 EH et de services associés dénommés « Solutions Services ».

L'activité France Services de SUEZ maîtrise totalement la conduite des procédés conçus et réalisés par l'activité : Traitement de l'Eau de SUEZ et participe en continu à leur amélioration par les retours d'expériences de terrain qui s'inscrivent dans la démarche qualité de SUEZ.

Au travers des directions techniques de l'activité Traitement de l'Eau de SUEZ, de la recherche et du développement, ce sont des moyens d'expertise d'envergure qui sont mis à disposition pour assurer le suivi des installations (désodorisation, traitement des boues, traitement biologique, etc.).

L'activité France Services de SUEZ assure toute une gamme de prestations complémentaires comprenant la maintenance (y compris travaux neufs), le réglage et l'optimisation d'unités de traitement des eaux, la formation, la conduite d'ateliers de traitement ou encore l'exploitation de stations d'épuration de taille petite à moyenne. Ces prestations sont couvertes par la Direction Régions Exploitations et Solutions Services.

La région Nord-Ouest fait partie intégrante de la Direction des Régions. Elle est composée de quatre pôles, le pôle Elancourt, le pôle Les Mureaux, le pôle Projets et Exécutions et l'équipe technico-commerciale.



Chaque responsable de pôle a la responsabilité opérationnelle de l'exécution des contrats de services, soit sur un périmètre géographique défini, soit pour un client dédié. Les équipes opérationnelles du pôle Projets et Exécutions possédant une grande expérience dans l'exploitation de stations d'épuration et d'ouvrages de traitement des eaux basées en partie dans la région lilloise auront en charge la gestion du chantier.

### 1.2.2 Une organisation dédiée pour la bonne exécution de l'exploitation

Pour la conduite de l'exploitation, il est mis en place une équipe d'agents spécialisés en exploitation et maintenance, placés sous la responsabilité d'un chef d'usines. Il sera l'interlocuteur technique dédié du service assainissement du SIARNC et basé sur le site de la station.

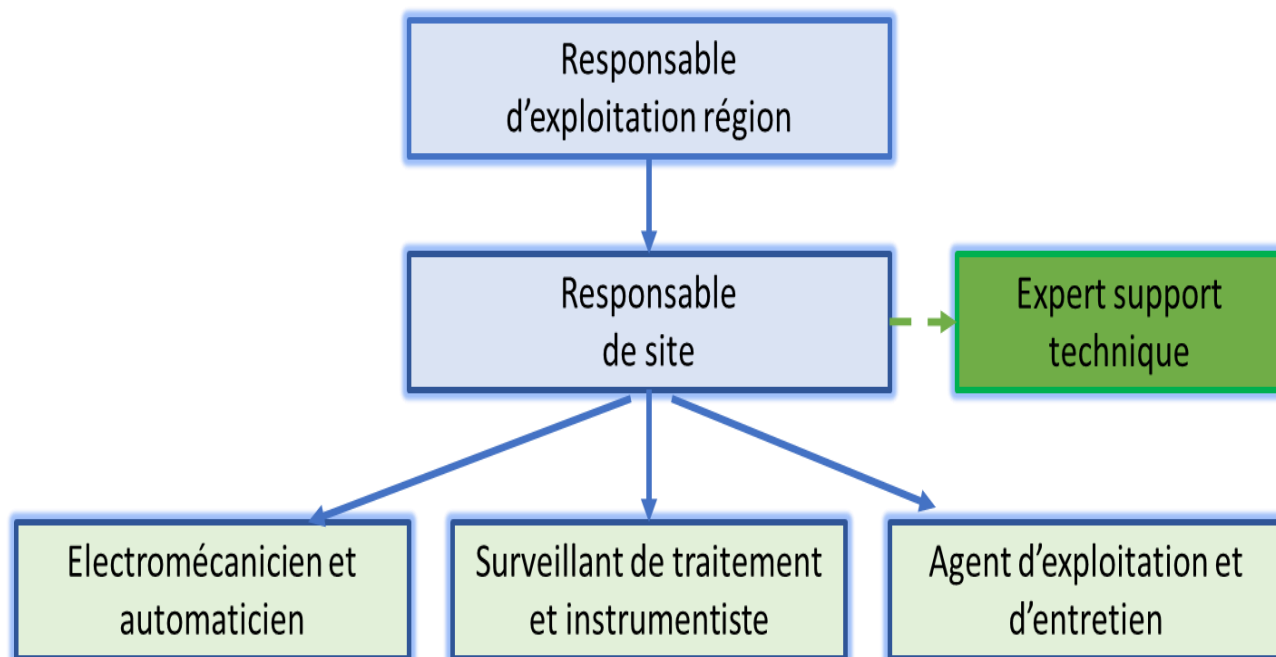
Il coordonne les équipes affectées sur la station : 1 surveillant de traitement, 1 agent d'exploitation et 1 électromécanicien, responsables de la maintenance du patrimoine et de l'exploitation du site, du suivi du dépotage des matières extérieures et du suivi du fonctionnement de l'unité de méthanisation.

Une présence permanente est garantie sur le périmètre d'exploitation, afin :

- D'assurer la surveillance générale du site et la sécurité des installations ;
- De répondre aux différentes sollicitations (appels téléphone, interphones,...), accueil de prestataires dans les plages horaires du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, à l'exception des jours fériés ;

Cette organisation a pour objectif d'assurer une gestion optimale des installations.

Cette équipe est structurée de la manière suivante :



Les missions principales de cette équipe sont :

- L'exploitation, la supervision et l'entretien au quotidien des ouvrages d'épuration (curatif et préventif) ;
- Le suivi de la qualité des eaux traitées, la maîtrise et l'optimisation des process à chaque étape du traitement (visites régulières selon des plannings préétablis, enregistrement des éléments techniques, prélèvement d'échantillons dans le cadre de l'autosurveillance) ;
- Le contrôle, l'entretien et l'étalonnage régulier des dispositifs de métrologie ;
- La maintenance préventive et curative des installations et le renouvellement des équipements électromécaniques ;
- La mise en œuvre, le paramétrage et le suivi de l'évolution technique des dispositifs de Gestion Technique Centralisée (automates, satellites de télésurveillance, postes de supervision) ;
- Le contrôle du respect des règles de sécurité.



### 1.2.3 Formation du personnel

Des formations spécifiques pour les salariés sont délivrées sur les différents logiciels et les modes opératoires de SUEZ. Ce dispositif permet de garantir la disponibilité d'une équipe dédiée possédant l'expertise nécessaire à la prise en main des installations et à la continuité de service.

## 1.3 Sécurité des installations

La continuité de service et le bon fonctionnement des installations situées dans le périmètre d'exploitation sont assurés 24h/24, 7 jours sur 7, y compris les jours fériés. Cela comprend :

- La gestion des risques inhérents aux installations par rapport à la sécurité et à la tenue des objectifs de qualité et de fiabilité :
  - La conduite, le réglage et la surveillance des installations, y compris notamment les dispositifs de rejets des eaux et de by-pass, les équipements d'autosurveillance, d'autocontrôle et de télésurveillance,
  - La gestion des ouvrages d'amenée des effluents,
  - Le pilotage des installations précitées par une présence régulière et l'optimisation des réglages des appareils, des dosages, des process et des automatismes,
  - Le conditionnement des sous-produits issus du traitement des eaux,
  - L'autosurveillance réglementaire des installations et la mise en forme des données. Seule la transmission des résultats aux services de l'Etat restera de la responsabilité du maître d'ouvrage.
  - Les travaux de maintenance dans les conditions définies dans les présentes prescriptions techniques particulières,
  - La prise en charge de tous les abonnements et consommations d'énergie et de fluides dans les conditions fixées dans les présentes prescriptions techniques particulières,
  - La prise en compte de tous les abonnements téléphoniques et Internet nécessaires à l'exploitation,
  - Les approvisionnements en réactifs dans les conditions définies dans le présent document.
  - Le service d'astreinte 24h/24h sur toute l'année,
  - Une présence régulière des agents sur le périmètre d'exploitation (permanence assurée aux jours et heures ouvrés),
  - Les mesures, contrôles, visites réglementaires des installations avec le concours d'organismes agréés.
  - Ainsi que l'ensemble des prestations définies dans le présent document et aux annexes contractuelles du marché.

Ces prestations sont effectuées dans le respect des réglementations en vigueur et de la sécurité du personnel.

Par ailleurs, SUEZ établit, conformément au référentiel de la norme ISO 9001-2000, ou tout autre système de qualité qu'elle aura pressenti et fait valider, une trame ainsi que l'ensemble des procédures écrites couvrant toutes les tâches d'exploitation et de maintenance des installations situées dans le périmètre d'exploitation.

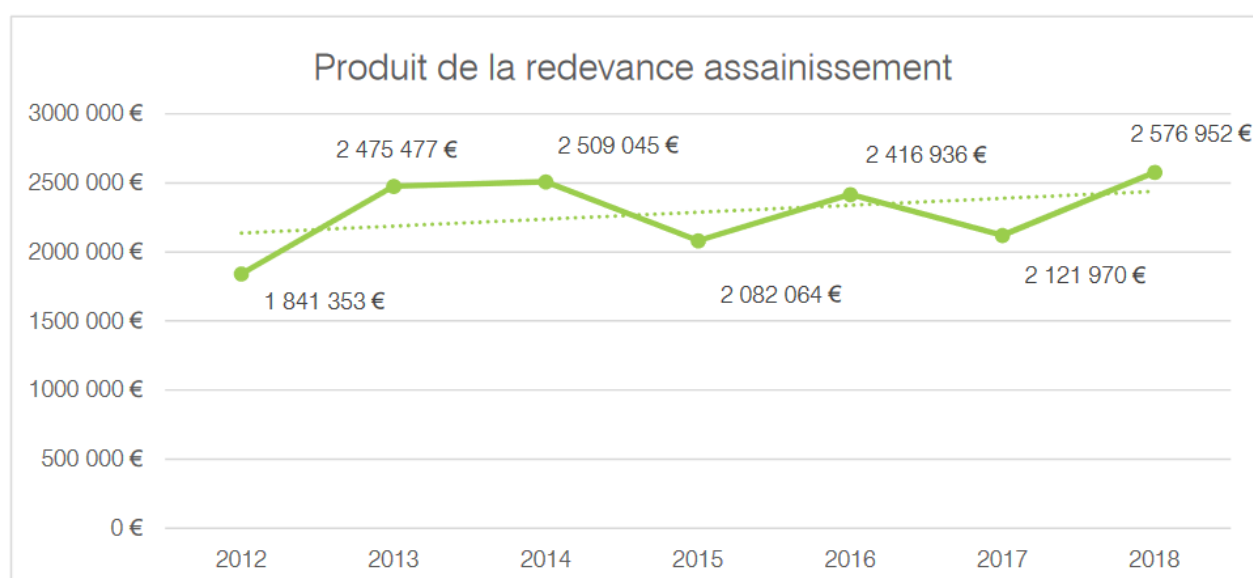
**Le SIARNC et son exploitant SUEZ SERVICES disposent donc des capacités techniques pour exploiter cette installation.**

## 2 CAPACITES FINANCIERES

### 2.1 Budget du SIARNC

La redevance d'assainissement collectif est la principale ressource de fonctionnement du syndicat. Le service rendu par le Syndicat est financé par plusieurs sources: principalement par la redevance d'assainissement, facturée aux usagers en même temps que l'eau potable, de manière significative par des recettes complémentaires :

- des subventions de fonctionnement : la prime pour épuration et l'aide à la qualité d'exploitation (AQUEX), toutes deux versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- diverses ressources annexes, dont la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), qui remplace la Participation pour Raccordement à l'Égout depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, versée lors des constructions par les titulaires d'autorisations de construire.



Une augmentation de 2% de la redevance a été votée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, afin de préparer la réalisation des investissements qui s'imposent au SIARNC par la restructuration de Villiers Saint Frédéric.

### 2.2 Financement de l'opération

Le financement de l'opération est assuré par une part d'autofinancement de 11,8%, des subventions et des prêts bancaires.

Le tableau ci-dessous présente le montant de l'opération globale de restructuration de la station d'épuration (projet IOTA et projet ICPE)

Montant de l'opération (en euro HT)	20 310 €HT
Autofinancement	2 400 k€HT
Subvention	8 800 k€HT
Emprunt	9 110 k€HT

La planification de la dépense d'investissement de la restructuration s'étale sur la période 2019–2024 et se répartit de la manière suivante :

Année	Montant (en euro HT)
2019	310 k€HT
2020	3 500 k€HT
2021	5 500 k€HT
2022	4 500 k€HT
2023	4 500 k€ HT
2024	2 000 k€ HT
<b>Total</b>	<b>20 310 €HT</b>

Le SIARNC dispose donc des capacités financières, pour mener à bien la construction, puis l'exploitation de la station de Villiers Saint Frédéric.